

Le 15 octobre 2025

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4287-2024, phase 2
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais dans le cadre du dossier cité en objet. Le total de cette demande est sensiblement inférieur (-29,5%) à celui du budget prévisionnel daté du 15 mai 2025¹.

En effet, le GRAME a ajusté la portée de son intervention afin de tenir compte de l'encadrement prévu à la décision D-2025-065², réduisant ainsi le nombre d'heures de préparation pour ses analystes ainsi que pour la soussignée. De plus, le nombre d'heures de participation à l'audience s'est avéré inférieur à celui prévu initialement.

Le GRAME soumet que sa demande de frais est raisonnable et qu'il a ciblé son intervention sur les enjeux retenus par la Régie et pour lesquels il a un intérêt marqué, en lien avec la transition énergétique pour laquelle Énergir, en tant que distributeur gazier, est un acteur important.

Pour ces raisons, le GRAME demande respectueusement à la Régie de lui accorder le remboursement de ses frais, en fonction de l'utilité de son intervention.

¹ C-GRAME-0006

² [D-2025-065](#)

∞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ∞
Avocate / Lawyer

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)

cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau, pour Énergir